



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2024-191

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-11-22-00003 - AF-PG CESSION KW 198 PAF VDR - Dlgation GG pour AF (1 page)	Page 3
R28-2024-11-21-00005 - Délégation de signature cession CCAS YVETOT - C.VERHAEGHE.pdf (1 page)	Page 5
R28-2024-11-22-00001 - Délégation donnée par M. GAL à Madame Christèle VERHAEGHE dans le cadre de l'acquisition METROPOLE ROUEN NORMANDIE / EPF NORMANDIE - OISSEL ORGACHIM (1 page)	Page 7

EPF Normandie

R28-2024-11-22-00003

AF-PG CESSION KW 198 PAF VDR - Dlgation GG  
pour AF



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 11 avril 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Etude de Maître Fanny FARGES-DUJARDIN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « SCP Fanny FARGES-DUJARDIN et Jean-Philippe ASSAUD », titulaire d'un office notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 21, rue Saint-Lô, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'aliénation au profit de la Ville de Rouen de la parcelle de terrain sise 79, Avenue du Mont Riboudet, cadastrée section KW numéro 198, d'une contenance cadastrale totale de 01a 37ca, moyennant le prix total de DEUX CENT DIX SEPT MILLE CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES (217.161,53 €) T.T.C., se décomposant en valeur foncière pour 170.500,00 €, en frais notariés pour 2.541,80 €, en frais d'actualisation pour 7.926,14 €, et la TVA sur prix total, au taux de 20%, pour un montant de 36.193,59 €, stipulé payable dans le délais de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal,

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 22-11-2024  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 22-11-2024  
à Madame Anne FREGER-LENIERE,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

*Anne FREGER*

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-11-21-00005

Délégation de signature cession CCAS YVETOT -  
C.VERHAEGHE.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Centre communal d'Action Social d'Yvetot, le 22 juillet 2019, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 20 mai 2019 et délibération du Conseil du Centre communal d'Action Social d'Yvetot, du 12 novembre 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES », titulaire d'un office notarial à ROUEN (76000), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- L'établissement dénommé Centre Communal d'Action Social, personne morale dont l'adresse est à YVETOT (76190), 17 rue Carnot, non immatriculé au SIREN,

- De diverses parcelles de terrains situées à YVETOT (76190), 14 C Rue de la Briqueterie, cadastrées section AN n°s 972, 973, 975, 977 et 979, d'une contenance de 44a 94ca,

Moyennant le prix de **DEUX CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE CINQ EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (279.635,68 € T.T.C.), valable jusqu'au 27 novembre 2024,** se décomposant en valeur foncière pour 275.262,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 3.644,73 € et la TVA sur marge d'un montant de 728,95 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 21-11-2024  
Le Directeur Général

Notifiée le 21-11-2024  
à Madame Christèle VERHAEGHE

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Christèle VERHAEGHE*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-11-22-00001

Délégation donnée par M. GAL à Madame  
Christèle VERHAEGHE dans le cadre de  
l'acquisition METROPOLE ROUEN NORMANDIE /  
EPF NORMANDIE - OISSEL ORGACHIM

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie dans sa version actualisée en date du 18 octobre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 03 juin 2021 et délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Rouen Normandie, en date du 05 juillet 2021. Et plus spécifiquement, pour la prise en charge de l'opération ZAD SEINE SUD, par délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie du 16 juin 2011.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP dénommée « Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », titulaire d'offices notariaux au MESNIL-ESNARD (Seine-Maritime), 91 Route de Paris, et à BONSECOURS (Seine-Maritime), 30 Route de Paris, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de

La METROPOLE ROUEN NORMANDIE, personne morale de droit public située dans le département de Seine Maritime dont l'adresse est à ROUEN (76000), Immeuble le 108, 108 Allée François Mitterrand, identifiée au SIREN sous le numéro 200 023 414,

Un ancien site industriel, situé à OISSEL (Seine-Maritime) 76350, 3 Rue Octave Fauquet, cadastré Section AH n° 444 d'une contenance de 08ha 34a 47ca.

moyennant le prix de **UN EURO SYMBOLIQUE (1,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de la SCP dénommée « Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,  
Le Directeur général

Signé le 21-11-2024

Notifiée  
à Madame Christèle VERHAEGHE

Bon pour acceptation 21-11-2024

*Gilles Gal*

✓ Certified by  yosign

*Christèle VERHAEGHE*

✓ Certified by  yosign